Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_286-DE

Délibération n° 2026.286

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	3

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.286 - Zone d'activités de l'Aumaillerie - Vente d'un terrain à l'entreprise ROCHER COUPE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_286-DE

Fougères Agglomération **2026.286**

2026.286 - Zone d'activités de l'Aumaillerie - Vente d'un terrain à l'entreprise ROCHER COUPE

L'entreprise SAS ROCHER COUPE, située sur la zone d'activités de l'Aumaillerie à Javené est spécialisée dans le négoce, conditionnement et la distribution de produits naturels pour l'aménagement extérieur (graviers, galets, paillages…). Elle réalise sur le site de la Corbelière de l'ensachage des produits en sac, filet et big bag. Ces sacs sont distribués dans le Grand-Ouest principalement, dans les grandes surfaces spécialisées et généralistes.

L'entreprise, présente historiquement dans la ZA, dispose d'un site aménagé en 2 phases, de 4,5 ha, en 2021 puis 2023 (1ière extension) dans le secteur de la Corbelière. Elle sollicite Fougères Agglomération pour l'acquisition d'une parcelle dans le même secteur afin d'étendre son site.

L'entreprise a des perspectives de croissance de l'ordre de 30 % de son chiffre d'affaires, à court terme (+ 380 000 sacs / an). Elle réalise actuellement un chiffre d'affaires de 6,5 millions d'euros. Toutefois, ses capacités de stockage sont saturées. Pour honorer ces contrats, elle nécessite de disposer de 30% de surface supplémentaire, soit 1 ha.

Ce foncier sera essentiellement dédié au stockage des matériaux vracs et sacs pour les distributeurs.

En termes d'emplois, l'activité du site génère actuellement 12 emplois directs et 12 emplois indirects (carrière et transport externalisé). L'extension du site permettrait la création de 3 emplois supplémentaires sur le site et 3 autres emplois indirects.

Pour ce faire, l'entreprise sollicite l'Agglomération pour acquérir une parcelle de 1 ha.



Prix de vente :

La parcelle faisant objet de la vente représente une surface avant bornage d'environ 1 ha. Elle est cadastrée sous les numéros ZD 341 (4 633 m²) et ZD 28 pour partie (15 185 m² à diviser, soit environ 5 367 m²).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_286-DE

La vente du terrain est fixée à 30 € le m² HT, soit un prix total de vente de 300.000 € hors taxes avant bornage définitif. Le prix est hors frais de notaire et de géomètre, qui seront réglés par l'acquéreur.

Compte tenu de l'origine de propriété complexe des terrains, Fougères Agglomération déclare opter pour l'application de la TVA sur le prix total pour cette vente, conformément à l'instruction n°3-9-10 du 29 décembre 2010.

Vu l'avis de France Domaine en date du 8 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique, emploi et formations supérieures » du 14/09/2026 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 21 septembre 2026 ;

3 abstentions : P.DALLÉ, C. GUINAUDEAU et E. LAFAYE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la présente vente au profit de la société SAS ROCHER COUPE, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait selon les conditions exposées ci-dessus,
- **D'OPTER** pour l'application de la TVA sur le prix total,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer les actes notariés relatifs à cette vente.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET